



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GARANCIÈRES

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT

DE

RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

ARRETE DE POLICE DU MAIRE
Instauration de deux stops
rue Noël Benoist
78/2021

Le maire de la commune de Garancières

Arrêté portant instauration de deux stops rue Noël BENOIST Maire de la commune de Garancières
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,
VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25
Et R 413-1,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant que l'instauration de deux stops

- Un stop angle des rues de la Fontaine Quenette et Noël Benoist
- Un stop angle des rues Gervais et Noël Benoist

Permettra de renforcer la sécurité

ARRETE :

Article 1. Tout véhicule devra respecter les dispositions du code de la route

Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. Monsieur le Maire Monsieur le chef de Police municipal la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Garancières le 03 décembre 2021

Le Maire Christian LORINQUER

